

Programme Parrot 2023 - 2024



Parrot est le Partenariat Hubert Curien (PHC) franco-estonien. Il est mis en œuvre en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le conseil estonien de la recherche (ETAG).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme bisannuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 31/05/2022

Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

L'objectif de ce programme est de développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre laboratoires des deux pays, **en favorisant les nouvelles coopérations et la participation de jeunes chercheurs et doctorants.**

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

[Conditions d'éligibilité des équipes](#)

L'appel à candidatures est ouvert aux chercheurs titulaires des laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Les entreprises peuvent participer au projet, dès lors qu'elles sont associées à un partenaire académique.

Les projets ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre de ce programme ne sont pas recevables pour une nouvelle candidature immédiatement après leur achèvement. Les nouvelles collaborations seront dans tous les cas prioritaires.

Seuls les **dossiers de candidature co-déposés** par les chercheurs partenaires auprès des instances responsables du programme dans leur pays respectif sont déclarés recevables. Les chercheurs français doivent s'en assurer auprès de leur partenaire.

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet ;
- Qualité et compétence des équipes françaises et étrangères ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants ou post-doctorants
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et étrangères
- Perspectives de structuration ou de valorisation du projet. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de déposer une candidature dans le cadre d'un autre PHC, sur le même thème de recherche ;
- Une attention particulière sera portée aux projets qui s'intègrent dans les priorités politiques de l'Union européenne exprimées dans le nouveau programme-cadre Horizon Europe.

Comité de sélection des projets

Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.

Pour la partie française, La Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) du MESRI assurera l'évaluation scientifique des dossiers.

Modalités de fonctionnement

La **durée des projets est de deux années.**

Le financement est accordé sur une base annuelle, pour deux années consécutives.

Il doit être **impérativement consommé entre le 1er janvier et le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur la **prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Le **renouvellement** des crédits pour une seconde année est subordonné à :

- Une consommation optimale des financements accordés pour la 1ère année.

- La soumission d'un **rapport d'étape** mentionnant les résultats scientifiques obtenus (1 page en format libre) et les mobilités effectuées ou prévues avant la fin de l'année en cours.
- La rédaction d'un **bilan financier** des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile.

Le rapport d'étape et le bilan financier doivent être envoyés **avant le 15 novembre de la 1ere année** à l'Ambassade de France (cf. contact pour le programme ci-dessous).

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement les indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française se rendant en Estonie.

SÉJOUR(S)			
Statut concerné	Montant des per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	125 € / jour	France	France → Estonie
Chercheur de l'équipe estonienne	100€ / jour	Estonie	Estonie → France
VOYAGE(S) A/R			
Statut concerné	Montant plafond voyage	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée
Chercheur de l'équipe française	450 €	France	France → Estonie
Chercheur de l'équipe estonienne	500 €	Estonie	Estonie → France

A titre indicatif, en 2021 le financement annuel total accordé, par projet, aux participants français et estoniens était de 5000 €.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le [document ci-joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Les projets soumis à cet AO peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique). Pour plus d'information sur ce dispositif <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

Un rapport final scientifique et financier est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).

Une attention particulière sera portée aux co-publications scientifiques rédigées dans le cadre de ce projet, qui devront porter mention du soutien accordé par les ministères de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Date de publication de l'appel à projets : **30 mars 2022**
- Date limite de co-dépôt des dossiers de candidature : **31 mai 2022**
- Diffusion des résultats sur l'extranet de Campus France <http://chercheurs.campusfrance.org> : **décembre 2022**
- Début des projets : **janvier 2023**
- **Envoi de la notification d'enveloppe : février 2023**

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une fiche d'engagement et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement;

- [Fiche d'engagement](#) à utiliser pour la mise en œuvre des mobilités dont les projets sont en 1er année ;
- [Fiche d'engagement](#) à utiliser pour la mise en œuvre des mobilités dont les projets sont en 2e année.

Pour chaque mobilité de chercheurs le porteur de projet de l'équipe française doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France en Estonie.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

Mme Mélie CORNET

Attachée de coopération scientifique et universitaire

Service de coopération et d'action culturelle

Ambassade de France en Estonie

Toom-Kuninga 20